

Harmonisation des capacités de transport

Le présent avis fait suite à l'avis publié par le Transporteur sur OASIS le 23 décembre 2008.

A compter d'aujourd'hui, le Transporteur harmonise ses capacités de transport ferme disponibles avec celle des réseaux voisins afin que les réservations de transport de ses clients soient réalisables en tout temps en fonction des capacités de transport des réseaux voisins. Les capacités de transport pour chaque chemin sur l'horizon des treize prochains mois sont affichées sur le site OASIS du Transporteur.

Aucune réservation de transport ferme existante au moment de la publication de cet avis n'est affectée par cette harmonisation. Toutes nouvelles demandes de service de transport ferme incluant les demandes de renouvellement seront évaluées en fonction des nouvelles valeurs de capacité ferme affichées par le Transporteur.

8 juillet 2009

Régie de l'énergie
DOSSIER 12-3669-2008 Phase 2
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date 19 octobre 2010
Pièces n°: C.6.63EB7I

Harmonization of Transfer Capability

This notice follows the OASIS notice posted by the Transmission Provider on December 23, 2008.

As of today, the Transmission Provider is harmonizing its NATC values with those of neighboring systems so that its customers can at all times make transmission reservations based on the transfer capabilities of neighboring systems. Transfer capability for each path over the next 13 months is posted on the Transmission Provider's OASIS site.

No firm transmission reservation existing at the time this notice is posted will be affected by this harmonization. All new firm transmission service requests, including renewals, will be evaluated based on the new NATC values posted by the Transmission Provider.

July 8, 2009